

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne le résumé des différents travaux en cours sur la commune :

Objet	Montant total HT	Subvention	Solde à charge de la commune
Maison Communale (Travaux 2012)	70 876.77 €	20 000.00 € Attente 40 % du CG	50 876.77 €
TRAVAUX 2013			
Renforcement du réseau électrique	192 904.00 €	SE 60	34142.28 € - FCTVA 805.38 € 33 336.90 €
Cantine (prévu 21 000 €)	16 622.00 €	8 000.00 €	8 622.00 €
Réalisation 2 logements dans la maison communale	145 355.00 €	DETR : 65 409.00 € CCPP : 45 900.00 € TOTAL : 111 509.00 €	34 046.00 €
Aménagement extérieur de la maison communale	23 272.00 €	10 000.00 €	13 272.00 €
Logement Ancienne Mairie	16 622.00 €	CCPP : 8 311.00 €	8 311.00 €
Branchements Eau Electricité	4000.00 €	Don de la société de chasse : 4000.00 €	0 €
TOTAL 2013			93 587.90 €

INAUGURATION MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la Maison Communale, ainsi que celle de la maison d'accueil du Circuit des Chars et de la Bataille du Matz, aura lieu le SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013 à 10h00.

A 10h15 : accueil des autorités, début des cérémonies, départ vers le Monument aux Morts, dépôt de gerbe. 11h00 : inauguration de la nouvelle Mairie, 11h15, inauguration de la maison d'accueil. 11h30 : Allocution des autorités, remerciement aux porte-drapeaux. A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une demande de devis va être effectuée pour l'éclairage public de la rue du Moulin, rue Grand Louis, rue des Marionnettes et rue du Château.

QUESTIONS DIVERSES

- Délibération à prendre pour l'acquisition du terrain communal : M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'acquisition des parcelles pour le projet de création d'une zone pavillonnaire au cœur de la commune, il pourrait être utile de solliciter le Fonds d'Intervention Foncière de la Communauté de Communes du Plateau Picard : Il s'agit d'un fonds créé pour permettre aux communes d'acquérir des terrains : le Plateau Picard se porte acquéreur des terrains à la place de la commune, celle-ci devant racheter les dits terrains à l'issue du délai de portage maximal de 5 ans. Au prix à payer, s'ajouteront des intérêts calculés sur la base d'un taux annuel de 2 %. Le prix d'acquisition de ces terrains est estimé aujourd'hui à 41723 €. La commune reverse la somme due en totalité à l'issue du délai de portage. La délibération sera inscrite lors du prochain conseil municipal.

- Ravalement de façades de la maison communale : Un devis a été proposé, d'un montant total de 5958.40 € TTC. Le Conseil décide de reporter ces travaux en 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.